



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 30/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D - 2012 / 278

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et
l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches,
Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution
du label « Arbre Remarquable de France » à 4
arbres situés sur le territoire de la Commune.
Autorisation et Décision**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville a décidé en décembre 2008 d'engager des "démarches qualité" pour la gestion environnementale de son patrimoine vert. Douze parcs ont ainsi reçu le label 'Espace Vert Ecologique' pour un total de 236 hectares. Dans le même ordre d'idée, une démarche ISO 14001 visant à l'obtention de la certification est en cours au sein de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives.

L'année 2011 a été marquée par le lancement de différentes démarches de reconnaissance de la qualité du patrimoine vert de Bordeaux.

Ainsi, suite à l'audit réalisé en septembre, le Jardin Public et le Parc Bordelais ont été retenus parmi les « Jardins Remarquables de France » du Ministère de la Culture, label qui prend en compte les qualités esthétiques du paysage, l'histoire du jardin et la richesse des éléments végétaux et culturels proposés au public (patrimoine végétal et arboré notamment, statuaire, etc.). De plus, la Ville a choisi de se relancer dans le label Ville et Village Fleuris, suite à une parenthèse débutée avec le début des grands travaux du tramway à la fin des années 90 et le décalage entre les exigences du label de l'époque et la prise en compte des préoccupations environnementales. L'audit départemental (première étape) a eu lieu mi-juillet et la ville a obtenu le premier prix départemental dans la cinquième catégorie, qui lui donne la possibilité après visite du jury régional en 2012 de prétendre à l'obtention de la première fleur. L'objectif à terme est de reconquérir les « trois fleurs » que possédait la Ville à la fin des années 90 et de viser la plus haute distinction (quatre fleurs, attribuées par un jury national).

Enfin, la Ville possède un important patrimoine arboré au sein duquel quelques individus à forte valeur patrimoniale. Aussi, la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives a-t-elle présenté une liste d'arbres en vue de l'obtention du label "Arbres Remarquables de France". Quatre arbres ont ainsi été retenus par l'association "ARBRES" (Arbres Remarquables : Bilans, Recherches, Etudes, Sauvegarde) et ont reçu ce label; il s'agit:

- de deux sujets du Jardin Public dont un cyprès des marais du Mexique, très rare, et un "pacanier";

- de la très ancienne glycine des Archives Municipales de la rue du Loup;

- d'un très gros peuplier noir situé sur le parc Chantecrit.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.)

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK



Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » à 4 arbres situés sur le territoire de la Commune

La présente convention est conclue entre,

L'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.)
Maison des Associations
181 Av Daumesnil BP 17
75012 PARIS

représentée par son Président M. Georges FETERMAN
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration.
Ci-après dénommée l'Ass. « A.R.B.R.E.S »,

et

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Exposé :

La ville a décidé en décembre 2008 d'engager des "démarches qualité" pour la gestion environnementale de son patrimoine vert. Douze parcs ont ainsi reçu le label 'Espace Vert Ecologique' pour un total de 236 hectares. Dans le même ordre d'idée, une démarche ISO 14001 visant à l'obtention de la certification, est en cours au sein de la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives.

L'année 2011 a été marquée par le lancement de différentes démarches de reconnaissance de la qualité du patrimoine vert de Bordeaux.

Ainsi, suite à l'audit réalisé en septembre, le Jardin Public et le Parc Bordelais ont été retenus parmi les « Jardins Remarquables de France » du Ministère de la Culture, label qui prend en compte les qualités esthétiques du paysage, l'histoire du jardin et la richesse des éléments végétaux et culturels proposés au public (patrimoine végétal et arboré notamment, statuaire, etc.). De plus, la Ville a choisi de se relancer dans le label Ville et Village Fleuris, suite à une parenthèse débutée avec le début des grands travaux du tramway à la fin des années 90 et le décalage entre les exigences du label de l'époque et la prise en compte des préoccupations environnementales. L'audit départemental (première étape) a eu lieu mi-juillet et la ville a obtenu le premier prix départemental dans la cinquième catégorie, qui lui donne la possibilité après visite du jury régional en 2012 de prétendre à l'obtention de la première fleur. L'objectif à terme est de reconquérir les « trois fleurs » que possédait la Ville à la fin des années 90, et de viser la plus haute distinction (quatre fleurs, attribuées par un jury national).

Enfin, la Ville possède un important patrimoine arboré au sein duquel quelques individus à forte valeur patrimoniale. Aussi, la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives a-t-elle présenté une liste d'arbres en vue de l'obtention du label "Arbres Remarquables de France". Quatre arbres ont ainsi été retenus par l'association "ARBRES" (Arbres Remarquables : Bilans, Recherches, Etudes, Sauvegarde) et ont reçu ce label; il s'agit:

- de deux sujets du Jardin Public dont un cyprès des marais du Mexique très rare, et un "pacanier";

-de la très ancienne glycine des archives Municipales de la rue du Loup;

-d'un très gros peuplier noir situé sur le parc Chantecrit.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.)

La présente convention règle les modalités de ce projet.

Article 1 : Engagement et role de l'association A.R.B.R.E.S.

L'association A.R.B.R.E.S.

- s'engage à mettre à la disposition du projet toutes les compétences dont elle dispose ;
- participe aux manifestations engendrées par l'attribution du label : articles dans la presse locale, expositions de photographies, diaporamas, conférences, cérémonies, festivités, etc... ;
- diffuse dans son bulletin les informations sur les arbres "labellisés" et la liste de ces arbres, sur le plan national ;
- remet un certificat correspondant à l'attribution du label.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET ROLE DES COMMUNES QUI ACCEPTENT LA PARTICIPATION AU PROJET

La Ville de BORDEAUX (33) s'engage

- à entretenir :
 - Le cyprès de marais mexicain et le pacanier du jardin public
 - La glycine des Archives Municipales
 - Le peuplier noir du square Chantecrit
 - à réaliser le panneau de présentation en liaison avec l'association A.R.B.R.E.S. ;
 - à prendre en charge l'organisation des manifestations qui pourraient être liées à l'attribution du label, sur initiative de la commune ;
 - à renouveler éventuellement l'arbre "labellisé" si cette opération est rendue nécessaire par l'éventualité de la suppression inévitable de l'arbre ancien. (Ce renouvellement n'est pas systématique mais constitue une possibilité intéressante et riche de symboles.).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La labellisation confère à la commune de BORDEAUX le droit de faire état de son statut sur tout document.

**Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire**

**Monsieur le Président
de l'Ass. A.R.B.R.E.S.**

Anne WALRYCK

Georges FITERMAN

**Fait à Bordeaux, le :
En 5 exemplaires**

ASSOCIATION ARBRES

Arbres remarquables, Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde

POUR NOUS CONTACTER

Boîte n° 17 de la Maison des Associations du 12^e
181 av. Dausmesnil - 75012 Paris

Tél. : 06 32 30 10 28

E-mail : a_arbres@arbres.org

Site internet : www.arbres.org



Comité d'honneur

Comité d'Honneur sous la présidence de Robert Bourdu :
Mmes et Mrs : Y. -M. Allain,
A. Baraton, J. -F. Breton, C.
Bureaux, A. Corvol - Dessert,
C. Edelin,
P. Fustier, P. Gagé, A-M. Granet,
P. Grillet, F. Hallé, M. Nègre,
A. de la Panouse

Le Label

Dans le cadre de l'opération «200 arbres pour retrouver nos racines» lancée en 2000, ARBRES attribue le label «Arbre remarquable de France» à des collectivités ou des particuliers qui œuvrent pour la sauvegarde d'un arbre exceptionnel. L'association organise des sorties-découvertes et publie tous les trimestres son bulletin «La Feuille d'arbres».

L'exposition

Une exposition itinérante «Tour de France des arbres remarquables» permet de mieux connaître ce patrimoine parfois millénaire.



La France dispose d'un patrimoine arboré exceptionnel. Certains arbres créent parfois un véritable choc émotionnel lorsqu'on les découvre. Impressionnants par leur âge ou leurs dimensions, passionnants par l'histoire ou les légendes dont ils sont porteurs, surprenants par leur forme ou leur emplacement, ce sont des arbres remarquables.

L'association A.R.B.R.E.S. réunit les amateurs, les professionnels et les scientifiques, passionnément amoureux des Arbres remarquables. Elle s'est donné pour objectif de les protéger, les sauvegarder, favoriser les recherches les concernant, faire prendre conscience de la valeur patrimoniale de ces arbres forestiers ou campagnards, ruraux ou urbains

GEORGES FETERMAN, Président de l'association

